

Journée Plans communaux de sauvegarde

Sommaire

Mots d'accueil	1
François VERNOUX	1
Général, Fondateur du Pavillon Orange	1
Bernard MODERE	1
Administrateur de l'AFPCN	1
Introduction	1
Jean François ONETO	1
Maire d'Ozoir la Ferrière (77), Vice-Président de l'AMIF	1
Patrick AMORIS	2
Directeur de Cabinet du Président MOLOSSI, EPTB Seine Grands Lacs	2
Philippe BLANC	3
DGSCGC, Ministère de l'Intérieur.	3
Session 1 : l'élaboration et l'appropriation des PCS	5
Daniel SCHAEFFER	5
Conseiller Municipal, Neauphle-le-Château (78)	5
Yves BRUMENT	7
Maire de Saint-Mammès (77)	7
Laurence LENOIR	8
Adjointe au Maire déléguée à l'environnement, Gennevilliers (92)	8
Echanges avec la salle	9
Session 2 : Le rôle des structures intercommunales	12
Laurent BETELLE, Vice-Président du syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres	12
Melinda TELLIER	13
Chargée de mission au conseil départemental du Val-de-Marne	13
Echanges avec la salle	15
Session 3 : Les exercices et retours d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations	18
Romain CHARROIN	18
Ingénieur, Prédic Services	18

Laurent HUGOO	18
Directeur des services techniques, Montry (77)	18
Robin REDA	19
Maire de Juvisy-sur-Orge	19
Echanges avec la salle	22
Exercice de transport de matières dangereuses	24
Pierrick LOZE	24
Directeur Général des services, Melun (77)	24
Conclusion des échanges et conclusion générale	26
Catherine GUENON	26
Administrateur de l'AFPCN	26
Marc MEUNIER	26
Préfet, Secrétaire général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris	26

Mots d'accueil

François VERNOUX

Général, Fondateur du Pavillon Orange

Le Pavillon Orange, label du Haut Comité Français pour la Défense Civile, est avant tout une aide apportée aux municipalités qui ont déjà mis en place leur dispositif opérationnel de sauvegarde. Le site du Haut Comité Français pour la Défense Civil permet d'accéder au Pavillon Orange. Ceux qui s'inscrivent peuvent accéder à un questionnaire déterminant la capacité opérationnelle. Cela signifie qu'il évalue, à partir de 400 questions, votre aptitude à obtenir le label. L'inscription au label coûte une somme modique qui nous permet de maintenir le site en activité. Nous effectuons des audits de progrès, trois à quatre ans après l'obtention du label. Je viens aider à améliorer les systèmes. Au cours de mes nombreuses visites, j'ai pu observer un grand nombre de bonnes idées portées par les élus et les agents municipaux en Ile-de-France. À la demande de l'AMF, ces idées ont été regroupées en un livre qui s'intitule *Conduire les opérations communales de sauvegarde*. L'ouvrage présente les 287 meilleures initiatives prises par les communes. Je félicite les maires qui s'impliquent dans la sauvegarde des populations. La démarche n'est pas une question d'argent, mais de volonté politique.

Bernard MODERE

Administrateur de l'AFPCN

L'association AFPCN, fondée il y a une quinzaine d'années, vise à mettre en relation l'ensemble des partenaires menant des actions de prévention contre les risques naturels. Aussi la présente réunion est-elle organisée par l'AFPCN en lien avec l'Association des Maires. L'objectif de ce type d'intervention est de faire présenter par des maires leurs actions à d'autres maires ou à des fonctionnaires, de façon à faire connaître et mieux utiliser les plans communaux de sauvegarde. L'enjeu de cette réunion est de promouvoir l'échange de tous les acteurs afin de rapprocher les sphères de conception et de réalisation d'une part, et la société civile et les élus d'autre part.

Introduction

Jean François ONETO

Maire d'Ozoir-la-Ferrière (77), Vice-Président de l'AMIF

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil Régional d'Ile-de-France de nous accueillir aujourd'hui. Je vous remercie également pour votre présence à cette journée, organisée en collaboration avec l'Association des Maires d'Ile-de-France que je représente, l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles, l'Etablissement Public Territorial de Bassins Seine Grands Lacs et le Ministère de l'Intérieur. Les événements climatiques que nous connaissons depuis quelques années, brutalement révélés aux mois de mai et juin avec la crue de la Seine, montrent tout l'intérêt des plans communaux de sauvegarde. En moins de dix jours, en juin dernier, les intempéries ont fait quatre morts et 24 blessés. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré dans 782 communes. On dénombre au total plus de 6 000 interventions des pompiers en Ile-de-France. Sur l'ensemble de la région francilienne, 11 500 personnes ont dû être relogées. La Seine a atteint le niveau de 6,10 mètres durant la nuit du 3 au 4 juin 2016 à Paris. Une quinzaine de gares ont été touchées et une vingtaine de kilomètres de voies endommagées, pour un coût avoisinant 20 millions d'euros. Une crue aussi importante ne s'était pas produite depuis janvier 1982. Le département le plus affecté a été la Seine-et-Marne, avec près de 1 000 foyers privés d'électricité. Dans d'autres communes, en

Essonne notamment, le centre de Longjumeau a été totalement inondé et 2000 personnes ont dû être évacuées.

Un deuxième événement de ce type pourrait entraîner des conséquences plus lourdes en cas de crue plus importante. Par exemple, la distribution d'électricité pourrait être largement affectée, avec près d'un quart des infrastructures de transformation électrique inondées. Au total, plus d'un million et demi de clients pourraient être privés d'électricité. Les transports publics seraient largement interrompus sur une large portion, avec près de 40 kilomètres de réseau de métro préventivement fermé. Le réseau routier pourrait également être bloqué en de nombreux points et les ponts traversant la Seine interdits à la circulation du fait de leur fragilité, ce qui rendrait impossible le passage d'une rive à l'autre. L'alimentation en eau potable pourrait être interrompue dans la périphérie de Paris. Les dommages directs d'une telle catastrophe ont été estimés suivant une fourchette très large de 3 à 30 milliards d'euros selon les scénarios évoqués. La crue illustre parfaitement l'utilité du plan communal de sauvegarde, tant en termes de prévention et d'alerte, que d'actions concrètes. De manière générale, les plans communaux de sauvegarde peuvent être mis en place pour tout risque naturel : l'inondation, mais aussi la canicule, le tremblement de terre ou la pollution. On pourrait également mentionner les risques technologique, nucléaire, industriel ou sanitaire.

Face aux habitants, nous, les maires, exerçons une responsabilité. Depuis quelques années, nous observons de réels progrès accomplis dans la gestion des crises, ainsi que dans l'organisation des plans communaux de sauvegarde. Lors des crues de printemps, les communes de Montargis et Nemours ont pu prévenir les habitants la veille des inondations, ce qui leur a permis de protéger leurs biens. Les collectivités ont pu organiser l'accueil des potentiels sinistres. En ce qui concerne les communes les moins peuplées, disposant de faibles moyens, le plan communal de sauvegarde est le socle d'organisation de la solidarité entre les habitants sous la tutelle de la municipalité. De plus, dans un contexte budgétaire restreint, le plan communal de sauvegarde ne représente pas un coût financier élevé.

Durant la rencontre d'aujourd'hui, les témoignages et démonstrations d'expert permettront d'approfondir la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde et notamment la dimension intercommunale de la gestion de crise. Le savoir-faire de terrain est une nécessité pour les maires en matière de gestion de crise. Le partage des informations et des connaissances est primordial pour nous.

Patrick AMORIS

Directeur de Cabinet du Président MOLOSSI, EPTB Seine Grands Lacs

Nous sommes très heureux de co-organiser cette journée avec les partenaires mentionnés. L'EPTB Seine Grands Lacs mène deux missions principales : gérer les lacs réservoirs et développer une démarche de prévention des inondations dans les territoires de bassin. Nous nous situons donc en amont de la crise. Notre travail consiste à stocker la bonne quantité d'eau au bon moment afin que l'Île-de-France soit protégée. Les ouvrages, qui fonctionnent depuis plusieurs années, ne suffisent pas pour endiguer les risques de crue. Nous nous investissons dans plusieurs politiques publiques dynamiques et moins onéreuses que la construction de barrages. Depuis que l'EPTB anime les stratégies locales de gestion des risques, les collectivités évoluent de manière importante dans ce domaine. Les communes souhaitent être acteurs de leur propre prévention. Nous l'avons observé non seulement avec Sequana, mais aussi au cours de nos multiples rencontres. Nous sommes confiants dans la capacité des gestionnaires à satisfaire aux besoins des populations. L'enjeu est de poursuivre les activités de service public au bénéfice des citoyens. À notre niveau, nous animons le PAPI de la Marne et de la Francilienne. Dans ce cadre, nous nous mettons à disposition des collectivités dans leur démarche de création des plans communaux de sauvegarde. Nous pouvons notamment vous aider à définir une méthodologie de plan de continuité. Dans la mesure de nos modestes moyens, l'EPTB est disponible pour vous apporter son soutien.

À Paris, la démarche est bien engagée. Le club PCS est animé par la préfecture des Hauts-de-Seine. L'EPTB porte un regard particulier sur la grande couronne. Des contacts ont été pris avec la préfecture de l'Essonne et la DDT de Seine-et-Marne. Enfin, nous disposons d'un site EPTB Seine Grands Lacs, au sein duquel vous trouverez des informations relatives à l'animation du PAPI.

Philippe BLANC

DGSCGC, Ministère de l'Intérieur.

Au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise, je travaille dans le service en charge de la planification. Je vous remercie pour l'organisation de cette précieuse journée, à laquelle nous participons régulièrement.

Le plan communal de sauvegarde est une création législative issue de la loi de Modernisation de la Sécurité Civile de 2004. Cette dernière proclame que la sécurité civile est l'affaire de tous, du citoyen à l'État. Il convient de s'organiser afin de faire face aux crises de sécurité civile. L'enjeu est une préparation de chacun dans les communes et les collectivités territoriales : le citoyen, les EPCI, les conseils départementaux voire le conseil régional. Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour l'ensemble des communes soumises à un risque naturel ou technologique identifié sur le plan réglementaire, et recommandé pour toutes. Les catastrophes possibles ont été citées, elles sont très diverses et dépassent largement les inondations. L'objectif est de mettre en place une organisation opérationnelle adaptée aux capacités, à la taille et aux besoins de la commune face à toutes ces catastrophes.

Selon l'adage du général Eisenhower, le plan n'est rien, la planification est tout. Cela signifie que la démarche du plan communal de sauvegarde ne s'arrête pas à la rédaction d'un document. Le plan communal de sauvegarde commence avec la maîtrise de l'organisation. Il est bâti en fonction des ressources de la municipalité. Chacun doit se préparer. La démarche requiert une concertation au sein de la municipalité, avec les services communaux s'ils existent. La préparation doit permettre d'anticiper l'événement et de gagner du temps. Il convient d'être immédiatement opérationnel. Durant l'épisode de crue de juin 2016, les communes qui s'étaient organisées auprès de leurs habitants. Le PCS contient des informations préventives permettant de préparer une population. La préparation de la population fait partie du dispositif.

Depuis maintenant plusieurs années, le PCS a montré son efficacité, même s'il n'a pas encore été systématiquement formalisé. Lors de la tempête Xynthia, un certain nombre de maires ont parfaitement réagi même sans PCS. Quoi qu'il en soit, il est indispensable de se préparer. Une commune du Var fut confrontée au même événement avec et sans PCS à quelques années d'intervalle. La mise en place du PCS a tout changé. Par exemple, il a permis de faire évacuer très rapidement les parkings inondés. On recense aujourd'hui 9 200 PCS sur l'ensemble du territoire pour 12 400 communes soumises à l'obligation d'en élaborer un. Au-delà, « hors obligation », un peu plus de 2 000 communes ont bâti un PCS.

Quelles sont les perspectives à adopter ? Une fois le PCS établi, il doit vivre. De notre côté, nous visons le développement d'exercices en lien avec la préfecture. Cela permet de tester le PCS et de favoriser son appropriation dans le cadre d'interventions plus globales et coordonnées, et notamment le dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) pour les communes. Des outils peuvent être développés, tels que les réserves communales.

La sécurité civile étant l'affaire de tous, les EPCI sont naturellement impliqués dans le dispositif de sauvegarde. La loi de 2004 n'étant pas assez précise pour permettre le bon positionnement de l'EPCI. Ce dernier pourrait cependant permettre la mutualisation des moyens des communes et un appui spécifique à celles-ci. Chaque acteur de la sécurité civile doit se préparer. Les EPCI mènent en temps de paix des missions qui doivent être poursuivies en temps de crise. L'EPCI doit s'investir dans la sauvegarde des populations.

Enfin, on peut envisager la généralisation des PCS à l'ensemble des communes, étant donné que l'intérêt du dispositif est avéré. La présente journée permettra une nouvelle fois de le démontrer.

Régis THEPOT

Merci pour ces propos liminaires. Nous tenterons de faire vivre les PCS tout au long de cette journée. Avant d'entamer la première session. Je précise que les personnes présentées aujourd'hui sont toutes des acteurs de la problématique traitée, à un échelon ou à un autre. Une personne n'est pas d'Ile-de-France. Nous souhaitons compter de nombreux représentants des collectivités territoriales, notamment au niveau municipal. L'objectif est atteint.

Session 1 : l'élaboration et l'appropriation des PCS

Daniel SCHAEFFER

Conseiller municipal, Neauphle-le-Château (78)

Neauphle-le-Château compte entre 3 500 et 4 000 habitants. L'exemple que propose Daniel SCHAEFFER est de présenter ce qui pourrait être mis en place dans toutes les communes d'Ile-de-France.

Nous avons commencé l'élaboration du plan communal de sauvegarde en 2008 sans obligation, contrairement à la ville avoisinante de Beynes, qui comprend d'importants dépôts de gaz sous-terrain. Le PCS est à la fois un outil « réflexe » à utiliser en situation d'urgence et un outil de support après la crise elle-même. En effet, il est important de pouvoir rétablir au plus vite la situation après l'événement. Enfin, le PCS est aussi un instrument d'information préventive permettant de placer le citoyen au cœur du système. Il est important de désenclaver le citoyen, le plus souvent limité à la poursuite de ses intérêts personnels. Le PCS l'aidera à communiquer. Il est adaptable à tout type de commune, grande ou petite. Étant donné que les secours ne peuvent pas être partout, le PCS permet d'acquérir un savoir-faire et des réflexions qui favorisent une gestion autonome de la crise. Cela rassure la population.

Il est par ailleurs important de tendre vers une culture communale susceptible d'unir les populations et de placer les citoyens au cœur de la sécurité civile. L'élaboration du PCS commence par une initiative que nous avons prise avec le maire. Je suis personnellement auditeur de l'IHEDN, chef d'Entreprise et correspondant défense dans ma commune. Depuis la disparition de la conscription, le lien avec les armées est très ténu. La mission du correspondant défense est de s'occuper de la sécurité civile globale, au-delà de la sécurité militaire. Dans notre commune, nous sommes plutôt soumis à des risques de tempêtes, de grands froids et de chaleurs. Nous avons par conséquent défini des processus en lien avec ces événements. J'ai créé la réserve afin de pouvoir faire fonctionner le PCS. Ce dernier ne peut vivre qu'au moyen d'exercices, tels que les entraînements, les formations et les retours d'expérience.

L'élaboration du PCS a duré neuf mois. Une étape importante est la désignation du chef de projet, qui doit être volontaire et motivé pour porter le projet. Le comité de pilotage est également important. Il examine et valide les documents.

En 2009, j'ai pris la décision de créer une réserve communale de sécurité civile. Elle comprend des volontaires issus de la population de la commune. Les missions principales de la réserve sont l'information, l'alerte, la mise à l'abri, l'interdiction en cas de crise et le relogement. Les risques principaux sont les tempêtes, les incendies, les matières dangereuses, la grippe aviaire, les canicules et les grands froids. C'est aux deux derniers sujets que nous sommes le mieux préparés. Nous rendons visite à toutes les personnes fragilisées de la commune. Nous détenons depuis quatre années le label Pavillon Orange. Le réserviste est un citoyen qui conclut avec la commune un contrat reconduit chaque année. Le groupe logistique apporte ses moyens sur le terrain. Le réserviste doit être majeur, valide et impliqué dans la démarche.

La réserviste doit être un « relais » de quartier. Un réserviste est nommé par quartier, afin de faciliter les relations avec les personnes de la commune. Un retour d'expérience est établi après les exercices. L'action du réserviste est définie en fonction de l'événement et de la réalisation d'un type de risque particulier. En 2011, nous avons mené un exercice de transport de matières dangereuses. Les réservistes portent une tenue spécifique qui

permet de les identifier. Le responsable du PCS est le maire. Nous avons établi un questionnaire de sensibilisation à l'adresse des citoyens.

Yves BRUMENT

Maire de Saint-Mammès (77)

Je souhaite présenter notre organisation du PCS. Bien que nous tendions tous vers un dispositif aussi efficace que possible, le PCS prend des formes très différentes selon la taille et les moyens de la commune considérée.

Saint-Mammès compte un peu plus de 3 000 habitants. La ville est située au confluent de la Seine et du Loing. Dès que les eaux montent, nous nous trouvons naturellement confrontés à des risques d'inondation. En juin dernier, seul le Loing s'est trouvé en crue, mais suffisamment pour faire monter les eaux très vite du côté de la Seine. Le PPRI nous impose plusieurs prescriptions. Si certains administrés les jugent trop importantes, elles s'avèrent fondées en cas de crue. Il s'agit par exemple de la construction des prises électriques à 1,20 mètre de hauteur, qui évite de devoir refaire tout le système électrique après chaque inondation.

Le Secrétaire d'État en charge des catastrophes naturelles s'était rendu à Saint-Mammès en 1982, afin de rencontrer le maire qui se plaignait de l'absence de réaction des services de l'État. Le problème portait sur le permis de construire délivré dans des zones inondables. Le Secrétaire d'État a alors précisé qu'il ne pouvait pas délivrer les permis de construire et a rappelé aux maires leurs responsabilités.

Le PCS a été bâti en 2005 et revu en 2008. L'histoire a commencé par le PPRI, qui s'est avéré être une opportunité plutôt qu'une contrainte. Afin d'élaborer le PCS, nous nous sommes appuyés sur les archives des crues de 1910 et de 1955. Notre population, issue du milieu batelier, connaît bien la voie d'eau, ce qui constitue un atout important dans la gestion des inondations. Par exemple, les administrés savent ce qu'est un batardeau. Ils savent également calfeutrer de la bonne façon les portes et les fenêtres. Nous veillons à transmettre ces connaissances et cet « héritage » à la population de la ville. La mémoire des anciens, encore très vive à Saint-Mammès, nous a permis de bien maîtriser les risques. Cela est d'autant plus nécessaire qu'en cas de montée des eaux, nous nous trouvons isolés. Le développement d'une culture du risque permet l'adoption de bons réflexes et l'élaboration de dispositifs efficaces.

Je suis convaincu que ce ne sont pas les bureaux d'étude qui peuvent s'approprier l'histoire d'une commune. C'est pourquoi la commune a intérêt à s'impliquer dans la rédaction du PCS. Si tel n'est pas le cas, le document établi, si précis soit-il, reste lettre morte. Aussi, avons-nous choisi d'écrire nous-mêmes le PCS, en établissant des fiches d'action et des fiches réflexes. Le document précise les rôles de chacun et les moments auxquels il convient d'intervenir. Le premier critère de l'excellence opérationnelle est la simplicité. Afin de pouvoir s'organiser simplement, il est important de compter un seul chef. Il s'agira en l'occurrence du maire ou de son adjoint. La population a été associée à la rédaction du PCS de façon à ce que rien ne soit oublié.

Les principaux freins à lever sont la peur, la panique et la résistance naturelle des bénévoles à la hiérarchie. Les exercices effectués permettent d'atténuer ces difficultés. La meilleure façon de s'approprier le PCS est la conduite d'exercices. À Saint-Mammès, nous avons organisé un exercice d'inondation de 22 heures. Il s'agissait d'une simulation de rupture de barrage qui devait occasionner une inondation dans la commune. L'exercice a permis de préciser les fiches réflexes. Enfin, une mission des élus est de demander aux collègues qui n'ont pas de PCS d'en mettre un en place.

Laurence LENOIR

Adjointe au Maire déléguée à l'environnement, Gennevilliers (92)

Le maire a pouvoir de police dans sa commune. Il a la responsabilité de la sauvegarde de la population. La ville de Gennevilliers compte 40 000 habitants et un port. Avec deux sites Seveso seuil haut et un pipeline acheminant du carburant jusqu'au Havre, le risque majeur que court la ville est d'ordre technologique. Il existe également un réseau de transport de gaz à haute pression. Un autre risque important est l'inondation : 80 % de la population de Gennevilliers serait impactée en cas de crue de type 1910. Nous avons complété notre PCS par un plan de continuité d'activité. Ce plan définit la conduite de l'activité avant, pendant et après la crise. Nous disposons également d'un PCA Pandémie. En 1990, une explosion de gaz avait causé deux morts. Nous avons dressé la liste des principaux risques. Ce sont les ruptures d'approvisionnement en gaz, les accidents de transports collectifs, le renversement de camions de transport de matières dangereuses et les inondations.

L'élaboration du PCS, effectuée avec l'assistance d'un prestataire externe, a pris un an. Nous sommes capables de le faire évoluer aujourd'hui. Cinq groupes de travail thématiques ont été constitués au sein de l'administration communale. Les thèmes sont le commandement, l'alerte, l'hébergement et le ravitaillement, la logistique et la communication. Nous avons intégré à ces groupes la Protection Civile et la Croix Rouge qui nous ont apporté leur expérience en gestion de crise. Le PCS a d'abord été validé par le bureau municipal, puis il a été transmis au conseil municipal. Une version simplifiée du document a été mise à la disposition du public.

L'objectif du PCS est de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de la population en cas d'événement. Seul le maire peut déclencher le plan, éventuellement à la demande du préfet. L'ampleur du dispositif est adaptée à l'événement et à son évolution. L'organisation du poste de commandement communal est précisée. Le directeur des opérations de secours est le maire et le responsable des actions communales est le directeur général des services. Chaque pilote compte deux à trois suppléants de façon à pouvoir répondre durant la totalité de la crise. Le Poste de Commandement Communal est en relation permanente avec le Centre Opérationnel Départemental. Le PCC se trouve au centre technique municipal, notre mairie se trouvant en zone inondable. Les outils du PCC sont les fiches missions fiches actions, annuaires de crise et moyens techniques de la ville.

La méthode d'élaboration du PCS est participative, impliquant à la fois les services et les élus. Deux exercices ont été organisés dès validation du PCS. Puis, des exercices PPI et PPMS ont été menés. Après chaque exercice, des retours d'expérience sont proposés, « à chaud » puis plus tard. Le PCS évolue en permanence.

La communication vise à développer une culture du risque chez les citoyens. En 2016, une page « Inondations » a été créée sur le site internet de la ville. La communication doit s'adresser à tous les publics. La population a mené un travail spécifique sur le risque d'inondation. Des ateliers participatifs ont été organisés en collaboration avec l'EPTB Seine Grands Lacs. Nous avons également sensibilisé le milieu scolaire au risque d'inondation avec le « Plouf 92 ». L'EPTB, l'ADE et la Croix Rouge ont participé à la démarche. Nous avons recouru à un prestataire externe afin d'être formés à la communication de crise.

Durant la crise, l'élu endosse également une responsabilité pénale. Afin de prendre les bonnes décisions, il doit s'appuyer sur des équipes compétentes et entraînées, diffuser les informations nécessaires à la population et à la presse le cas échéant. La culture du risque doit favoriser la participation des citoyens. La crédibilité du dispositif sera vitale en cas de crise.

François VERNOUX

Je suis heureux d'entendre des témoignages d'élus très engagés dans la démarche. Ils montrent que trois communes très différentes ont su entreprendre quelque chose. Chaque intervenant a souligné la nécessité d'impliquer la population. La culture communale et la mémoire locale sont essentielles. Les trois piliers du dispositif sont la formation, l'entraînement et l'exercice, le troisième validant les deux précédents. Les rappels réguliers sont indispensables. Le PCS doit être concis, pratique et opérationnel. Les fiches réflexes et actions sont importantes. L'adjonction du PCA au PCS est également essentielle. Les maires doivent être capables de modifier et de faire évoluer un PCS afin de se l'approprier. Un maire avait récemment déclaré avoir découvert le PCS le jour de l'inondation. L'anticipation est primordiale.

Échanges avec la salle

Maurice MAQUIN, Maire adjoint à Villiers-le-Bel

Nous venons de finaliser notre PCS et nous devons le voter lors du prochain conseil municipal. Nous avons associé, durant notre réflexion, l'ensemble des services communaux de façon transversale. Mes interrogations portent sur le lien qu'il convient d'établir avec les habitants dans les villes comme la nôtre, qui ne courent pas de risque majeur. Comment faire connaître le dispositif de PCS sans trop inquiéter la population ?

Laurence LENOIR

Il convient de diffuser des messages positifs et non anxiogènes. Par exemple, la communication pourra souligner que le dispositif est finalisé. Nous avons organisé une matinée de sensibilisation à l'adresse des petites et moyennes entreprises du territoire, qui risquent de perdre des données ou leur outil de travail en cas d'inondation. Plus nous nous préparons à la crise et plus sa gestion sera aisée. De manière générale, on ne peut pas reprocher à un élu de communiquer sur la façon de se préparer en cas de crise. À Villiers-le-Bel, vous devez être exposés aux risques de catastrophes ferroviaires ou de transports de marchandises. Il est également possible de recourir à des cabinets spécialisés dans la communication de crise.

François VERNOUX

Une approche efficace consiste à déployer la communication en passant par les enfants, en élaborant par exemple un DICRIM Jeunes. Cela s'est fait.

Un intervenant

Je n'ai pas entendu mentionner l'association des gestionnaires de réseau dans les démarches engagées. Qu'en est-il ? Par exemple, le poste de commandement communal doit demeurer alimenté en électricité en cas de crise.

Laurence LENOIR

Je vous confirme que nous avons agi sur ce point.

Daniel SCHAEFFER

Le réserviste est équipé d'un sac à dos avec le matériel nécessaire, ainsi que de Talkie-Walkie.

Jacques DEVEZ

Que sont devenus les anciens conseillers Défense ? Avez-vous mis en place une réserve communale ? Comment cette réserve s'organise-t-elle à l'échelle nationale ?

Daniel SCHAEFFER

Les correspondants de défense forment toujours un réseau. Dans les Yvelines, sur 238 communes, on dénombre environ 200 correspondants de Défense. Je crois que l'IHEDN peut être un vecteur d'animation des correspondants Défense.

Philippe BLANC

Les réserves communales de sécurité civile sont encore très peu développées en France. On en compte environ 500 sur 36 000 communes. Le dispositif, exclusivement fondé exclusivement sur le volontariat, doit être promu dans le cadre du développement des réserves citoyennes.

François VERNOUX

Certes, le nombre de 500 est bien modeste, mais toutes les réserves existantes sont d'excellente qualité.

Jean-Michel BRUNO

La mise en place de cellules de gestion de la santé et des personnes à mobilité réduite semble indispensable.

Yves RACHER, Maire adjoint de Breuillet, Essonne

Comment gérer la durée de l'événement en cas de crise ? Quand doit-on prévoir une évacuation ? Par ailleurs, comment peut-on communiquer en matière de préalerte afin d'aider les personnes à prendre les précautions nécessaires ?

Laurence LENOIR

En cas d'inondation, nous deviendrions insulaires. L'enjeu pour notre commune est de faire évacuer un maximum de personnes tant que cela est possible, c'est-à-dire avant la montée des eaux. Nous ne pourrions pas nous permettre de garder 40 000 personnes isolées du monde pendant plusieurs semaines. C'est pourquoi le travail en amont est très important.

Yves BRUMENT

Nous tentons d'expliquer à notre population que ce ne sont pas les hauteurs d'eau qui sont importantes, mais l'absence de gaz et d'électricité. Il convient aussi de ne pas mettre en danger les intervenants. Une communication régulière sur la gestion des risques et les précautions à adopter est moins anxiogène. Nous remettons régulièrement les DICRIM aux personnes qui se trouvent en zone inondable.

Un intervenant

Quels moyens ont été utilisés pour informer et prévenir vos administrés dans le cadre de l'alerte ?

Yves BRUMENT

Chaque commune agit en fonction de ses moyens. L'objectif serait qu'une alerte spécifique soit associée à une catégorie d'événement particulière. Le meilleur mode de communication à notre échelle consiste à nous rendre dans chaque habitation pour dire aux personnes d'évacuer. Le contact direct est la meilleure façon de procéder. Il est

préférable au SMS dans la mesure où il permet d'expliquer la situation, de rassurer les personnes, de leur faire comprendre l'importance des enjeux.

Session 2 : Le rôle des structures intercommunales

Laurent BETELLE, Vice-Président du syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres

En 1978, nous avons connu une période d'inondations assez violentes. Nous n'avions alors à notre disposition ni PCS ni arrêté spécifique. Nous avons fait face avec parfois un mètre d'eau dans certains quartiers. Puis, des outils ont été mis au point et lorsqu'une réplique est survenue en 1982, nous avons pu apprécier la capacité accrue des élus, des communes et de services à réagir.

Le SyAGE est un syndicat possédant une compétence large de gestion des eaux et assainissement de l'Yerres. Créé en 1952, il couvre 85 communes, dont la population varie de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Nous couvrons une partie du département de l'Essonne, du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne, pour un total de 430 000 habitants. L'Yerres est un cours d'eau non domanial. Le SyAGE mène de nombreuses missions : contribuer à une meilleure connaissance de l'aléa, défendre la culture du fleuve et de son affluent auprès de la population. Elle assure également la régulation de l'Yerres par clapets mobiles, l'entretien du lit, le portage des actions du PAPI dans les PCS notamment. Nous traitons enfin l'information d'alerte crue vis-à-vis des riverains. Nous pouvons les prévenir au moyen de messages téléphoniques en cas d'épisode de crue prévisible.

Sensibiliser les populations est notre responsabilité la plus importante. Nous communiquons via les journaux, les blogs et les réunions, mais aussi au moyen de repères de crue visibles. Nous organisons régulièrement des classes d'eau, pilotées par l'animatrice du PAPI. Bussy Saint-Antoine est l'une des communes les plus touchées. À Vigneux-sur-Seine, nous avons subi un débordement d'eaux usées qui a suscité de nombreux problèmes. L'inondation a été très importante, supérieure à la crue centennale en amont. Au plus haut, le débit a atteint 135 mètres cubes par seconde contre 2,5 mètres cubes en moyenne. Le problème posé en aval est la concomitance avec la crue de la Seine, qui a provoqué des difficultés d'écoulement de l'Yerres.

Un arrêté a été adopté pour les 28 communes de la vallée en 2012. La loi de 2004 prescrit la rédaction d'un PCS dans ces communes. Un premier PAPI a été conduit pour la période 2003-2006, qui a permis de réaliser un certain nombre d'ouvrages. Nous avons mené 16 actions au titre du PAPI 2 et nous travaillons déjà sur un PAPI 3. Les actions prévoient d'assister les communes dans la rédaction du PCS et du DICRIM. Nos capteurs permettent d'informer les citoyens vis-à-vis des risques majeurs. En 2013, seules trois communes sur 28 avaient rédigé un document opérationnel. Aujourd'hui, 14 communes ont déjà approuvé un document et nous espérons que six communes supplémentaires finaliseront le document en 2017.

La démarche a débuté par l'élaboration d'un modèle de plan communal de sauvegarde, rédigé par le SyAGE en concertation avec les conseils départementaux. Le document comprend cinq volets principaux : la présentation de la commune avec l'analyse des risques, les dispositifs d'alerte, le recensement des moyens de la commune, l'organisation de la gestion de crise et l'annuaire de crise. Un animateur PAPI est chargé de porter assistance aux communes concernées.

La principale difficulté rencontrée est le manque d'information de certains élus concernant le PCS. La rédaction du PCS et du DICRIM représente un investissement important en temps. L'accompagnement du SyAGE est par conséquent déterminant dans

la rédaction des PCS pour un certain nombre de communes. Une autre difficulté est la mise à jour des documents. Comme cela a été dit, le plan communal de sauvegarde doit vivre et évoluer. Un temps important sera perdu si l'annuaire de crise n'a pas été mis à jour, par exemple.

La conduite d'exercices systématiques de gestion de crise est indispensable à la vie du PCS. Il est également nécessaire de compter un référent bien identifié dans chaque commune. Ce peut être le maire ou un adjoint proche. Les réunions d'information régulières sont nécessaires pour renouveler les messages importants concernant les inondations. La mise à jour du PCS doit être validée par un arrêté municipal. Plusieurs exercices ont permis de se préparer à la crise. Nous avons notamment mené des exercices à Crosne et à Bussy Saint-Antoine.

En conclusion, au-delà de l'appui technique constant du SyAGE, la motivation des élus est essentielle à la mise en place des plans communaux de sauvegarde. Dans le cadre du PAPI 3, nous aurons besoin des subventions du Fonds de Prévention, lié à la réalisation du PCS sur l'ensemble des communes du territoire. De manière générale, l'épisode survenu en 2016 a sensibilisé les communes et entraîné une accélération notable dans la rédaction des PCS.

Melinda TELLIER

Chargée de mission au conseil départemental du Val-de-Marne

J'interviens au titre du conseil départemental et de la préfecture du Val-de-Marne, l'initiative étant portée depuis l'origine par notre collectivité et les services de l'État. En 2007, nous avons initié une concertation visant à mettre en place une politique de l'eau départementale. Il s'agit du Plan Bleu départemental. Ce dernier se concrétise par l'adoption d'une charte d'engagement de l'ensemble des partenaires d'une part, et par un plan d'action d'autre part. Dans ce plan, l'action 43 prévoyait l'élaboration d'un plan départemental de sauvegarde. Le projet était que le département du Val-de-Marne puisse mieux organiser la gestion des crises et mette en place un dispositif d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs plans communaux de sauvegarde.

En un premier temps, nous établissons un diagnostic interne afin de déterminer comment la question de l'inondation est traitée. Nous avons compris que les directions n'étaient pas très sensibilisées à ce risque. Nous avons par conséquent décidé de lancer le Plan Bleu. En 2011, le département a consacré des moyens spécifiques à la politique de prévention des inondations. Une partie de ma mission consiste à organiser des actions de sensibilisation aux inondations. Nous avons notamment dressé un état des lieux en 2012. En fin d'année, un atelier sur le risque inondation a été organisé.

Nous avons pris conscience que la gestion de crise est une priorité qui requiert la mise en place d'espaces d'échange. Un cycle de rencontres portant sur l'élaboration du volet inondation du PCS a été mis en place. La fréquence des rencontres fut d'abord trimestrielle, puis semestrielle. L'objectif était de faciliter l'appropriation de la démarche d'une part, et de contribuer à la montée en compétences des collectivités d'autre part, afin de les aider dans l'élaboration de leur plan de sauvegarde. Un autre enjeu était de faire émerger une dynamique territoriale et de mettre en place un réseau d'acteurs. Chacun devait connaître les autres, savoir à qui s'adresser, notamment afin d'obtenir des retours d'expérience. Enfin, le cycle devait permettre l'élaboration de plans communaux de sauvegarde efficaces. Le PCS permettait d'aborder de nombreuses problématiques qui ont été évoquées.

Une initiative a consisté à associer les opérateurs de réseaux : Enedis et les producteurs d'eau potable. Ces entreprises ont pu obtenir des éléments utiles à l'élaboration de leurs propres plans de continuité d'activité. Nous travaillons sur des ateliers de mise en pratique, des simulations d'exercice ou de mise en situation. Nous faisons largement appel aux communes sur des questions de témoignages. Huit rencontres ont été organisées depuis le lancement en 2013. Les premiers thèmes abordés

ont été l'évolution des niveaux d'eau, la détermination de ses impacts sur le territoire et les moyens d'alerte. Puis, les groupes ont abordé des questions plus précises, telles que la constitution d'un poste de commandement communal.

Par la suite, nous avons formalisé des retours d'expérience afin de tirer tout l'enseignement de ces sujets. Nous avons également recueilli des éléments nécessaires à la conception d'un plan de continuité d'activité. Nous avons enfin utilisé la cartographie élaborée par les services de l'État. Nous sommes d'ores et déjà en train d'organiser la rencontre du mois de juin 2017, qui sera consacrée à l'accueil des sinistrés. Les cycles de rencontres doivent permettre aux acteurs de tester et d'améliorer les PCS. Des aspects particuliers du PCS sont approfondis au cours de chaque cycle. La crue survenue aux mois de mai et juin 2016 a permis aux communes de tester l'efficacité de leurs PCS. Chaque rencontre fait l'objet d'une évaluation spécifique.

Après trois ans de cycles, nous observons une forte assiduité des communes aux rencontres. Les taux de satisfaction sont globalement élevés et la diversité des participants est satisfaisante, même s'il est parfois difficile de mobiliser le bon niveau de représentation. Les techniciens sont nombreux et les élus trop rares. Par ailleurs, les niveaux de préparation des communes sont très hétérogènes, ce qui suscite des expressions de besoins très différentes. De manière générale, les rencontres améliorent la capacité collective de gestion de crise. Le binôme "département-préfecture" fonctionne bien.

Au 1^{er} janvier 2013, la moitié des PCS était approuvée pour les communes se trouvant soumises à l'obligation d'en élaborer un. En avril 2016, deux tiers des PCS étaient approuvés et toutes les communes restantes étaient en cours d'élaboration de PCS.

Aujourd'hui, un objectif est d'élargir le champ thématique des ateliers. Nous avons associé à la démarche les directeurs de service médicosociaux. Sensibiliser ces acteurs est important pour améliorer la gestion de crise. De nouveaux interlocuteurs apparaissent dans le paysage institutionnel, ce qui soulève la question de l'intercommunalité. Un travail spécifique sera mené concernant les responsables des EPT. Au sein du Conseil départemental, il est demandé aux élus de se former au risque d'inondation. Les élus départementaux souhaitent que la formation soit élargie à d'autres publics. Les équipes du département sont à votre disposition pour vous renseigner.

François VERNOUX

Le bienfait des repères de crues a été mentionné à juste titre. Certaines municipalités ont adopté de bonnes pratiques dans ce domaine. Par exemple, près de Nantes, une commune a peint les arbres en bleu à hauteur de l'inondation passée. D'autres municipalités ont demandé que la trace de la dernière crue soit maintenue sur certaines façades. Dans la ville de Fourques, qui se trouve le long du Rhône, le maire a créé un « rhônomètre » qui marque les crues depuis l'Antiquité et la hauteur des digues. Cette dernière n'a cessé de monter au fil des siècles. La démarche de planification est importante, car elle permet aux élus de s'approprier un certain nombre de pratiques. Ils développent en particulier leur capacité à élaborer une stratégie et des tactiques. Les fiches réflexes et les listes sont des éléments importants du PCS, qui aident les responsables à procéder dans l'ordre. En l'état actuel des choses, le maire est pleinement responsable de la sauvegarde de la population de ses administrés.

L'intercommunalité est en marche, elle progresse. J'y décèle l'opportunité d'une mutualisation des moyens. Plusieurs intercommunalités ont adopté des pratiques intéressantes, comme au pays d'Aix. Les partenariats et les binômes peuvent être conclus avec des villes soumises aux mêmes risques, mais qui ne se trouvent pas dans le même bassin hydraulique. Elles auront une capacité de réaction similaire à celle de leur binôme et pourront l'aider sans être elles-mêmes atteintes.

Régis THEPOT

Les communes ne sont-elles pas confrontées à de nombreux risques, outre l'inondation ? Des demandes de mutualisation ont-elles été formulées à propos d'autres risques ?

Melinda TELLIER

Le Conseil Départemental apporte son aide concernant les volets communs à tous les risques. Une partie concerne spécifiquement la gestion du risque d'inondation. Nous travaillons sur les deux volets. La ville de Villeneuve Saint-Georges, par exemple, a travaillé sur tous les risques et s'est appuyée sur l'atelier PCS pour développer un dispositif relatif au risque inondation. Par ailleurs, la commune avait déjà travaillé sur d'autres risques, comme le verglas ou la canicule.

Échanges avec la salle

Jean-Pierre MALJEAN, Maire adjoint de Neuilly-sur-Marne

J'œuvre depuis un certain temps à la mise en place d'un plan communal de sauvegarde dans ma commune. Nous avons participé à Sequana. Quinze jours auparavant, il a fallu évacuer une dizaine de familles d'un immeuble. L'opération ne s'est pas déroulée aisément. L'intercommunalité est importante au-delà de la petite couronne, mais la territorialisation doit aussi être prise en compte. Le PCS doit permettre une mutualisation au niveau de l'action territoriale.

Laurent BETELLE

Le PCS est d'abord important en termes de proximité. On ne peut régler des problèmes de gestion de crise à l'échelle d'un territoire qui devient de plus en plus vaste. En grande couronne, les communautés d'agglomération représentent 400 000 habitants. Cet échelon est nécessaire, mais ce n'est pas l'échelon pertinent pour établir un PCS. Les communautés de communes en zone rurale jouent un rôle important, mais bien souvent, elles ne possèdent pas des moyens considérables. Un autre élément important est de disposer du temps nécessaire pour établir le PCS. L'aide du Syndicat ou de partenaires spécialisés peut être tout aussi utile que celle des communautés d'agglomération, voire plus.

Melinda TELLIER

Nous avons tenté de mobiliser les EPCI au début de nos cycles de rencontres. L'échelle territoriale permet de prendre un peu de hauteur. La question qui se pose est celle du mode d'action : opérera-t-on au moyen des services de l'État ?

François VERNOUX

Les personnes qui ont essayé d'établir des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et non des plans communaux de sauvegarde ont eu des problèmes. Le PICS dépend de l'existence d'un PCS valable dans chaque commune de l'intercommunalité. Sur le plan social, seuls les maires ont une connaissance fine de leurs administrés. Ils savent, par exemple, qui est handicapé ou peut avoir besoin d'aide en cas d'évacuation. Ces connaissances ne peuvent se transférer dans la situation actuelle. C'est le maire qui connaît la diversité sociale de sa commune.

Jacques DEVEZ

Je n'ai pas entendu parler des SDIS et de la BSPP.

Melinda TELLIER

Nous n'avons pas de SDIS. S'agissant des secours, la coordination doit s'effectuer avec les services de l'État. De manière générale, le retour d'expérience de la crue du mois de juin a posé le problème de la frontière entre ce qui relève du secours et ce qui relève de la sauvegarde. Tous les maires ne tracent pas nettement cette frontière. Lorsque les habitants se retrouvent les pieds dans l'eau, les pompiers comme l'équipe municipale peuvent intervenir.

François VERNOUX

La loi de 2004 visait précisément à différencier le secours de la sauvegarde, auparavant confondus. On s'est aperçu qu'on recourait à des spécialistes pour effectuer ce que des volontaires pouvaient faire. Le secours est l'assistance à des personnes en danger, alors que la sauvegarde est une opération de récupération des personnes en vue de les placer en état de bien-être. Certaines associations exercent à la fois des actions de sauvegarde et de secours, comme la Croix Rouge et l'Ordre de Malte, mais elles sont formées pour cela. La personne, une fois extraite de la zone de danger, est confiée par les sapeurs-pompiers à la mairie. Les maires ne sont jamais les directeurs des opérations de secours, mais ils dirigent les opérations de sauvegarde. La jonction entre la mairie, le PCC et le COD est normale et même nécessaire.

Un intervenant, Conseil départemental de Seine Saint-Denis.

Les communes non impactées par l'inondation ont-elles adhéré à la démarche initiée par le conseil départemental du Val-de-Marne ? En cas d'évacuation, où vont les populations ? Les autres communes sont-elles concernées ? Comment élaborer une réponse à ces risques d'affluence ?

Melinda TELLIER

Quelques communes non inondées participent au PCS et conduisent les exercices. L'implication des collectivités qui ne sont pas directement touchées est progressive.

François VERNOUX

Dans le plan communal de sauvegarde, il est normal de savoir où la population est évacuée. On doit pouvoir dire à chacun où il va. Le PCS suppose une prise de contact avec les municipalités où les personnes seront acheminées. Les capacités de transports doivent être prises en compte. Chaque ville desservie par une gare peut accueillir 800 personnes en quelques heures. Elle doit également être en mesure de loger.

Un intervenant

Où la population des communes inondées a-t-elle été évacuée ? La situation a-t-elle été anticipée ?

Régis THEPOT

La constitution de binômes dans lesquels chaque commune a des besoins similaires est une idée très intéressante, qui devra être déployée.

Un intervenant

En trois heures, dans notre commune, nous sommes passés de zéro à 1,80 mètre de niveau d'eau. La population a été déplacée dans la partie haute de la ville pour plusieurs jours. Des communes ont accepté d'héberger des personnes qui avaient des problèmes de logement. Nous n'avions plus ni eau, ni électricité, ni téléphone. Il a fallu ravitailler.

Régis THEPOT

La question posée était également celle de l'anticipation. Comment favoriser cette approche ?

Bernard MODERE

Dans le cas d'une rupture de barrage, les évacuations doivent se faire perpendiculairement au flot. Le plan d'évacuation peut alors être figé. Dans d'autres cas l'évacuation se fait de commune à commune, selon les binômes. Enfin, dans certains cas, ce n'est pas à la commune, mais au préfet de décider pour avoir une cohérence opérationnelle .

François VERNOUX

L'anticipation est d'abord la planification. Si cette dernière est bien effectuée, les afflux seront harmonieusement répartis entre les communes d'accueil.

Un intervenant

Les scénarios extrêmes introduits par la directive européenne sont-ils pris en compte ?

Melinda TELLIER

Le scénario extrême correspond à une certaine montée de hauteur d'eau. Cela conduit à réfléchir à la mise hors d'eau des installations électriques.

Patrice DALLEM, Croix Rouge

On ne parle jamais de l'évacuation des animaux domestiques. Or, elle freine les évacuations et pose à la fois des problèmes de sauvegarde et de secours. Bien souvent, les personnes souhaitent être évacuées avec leurs animaux domestiques. Comment vous organisez-vous sur ce point ? Enfin, comment la sécurité des biens est-elle assurée après l'évacuation ?

Laurent BETELLE

Un volet du plan concerne l'évacuation des animaux domestiques. Nous avons dans notre commune un club hippique. Durant l'exercice, les chevaux ont été conduits en camion dans un autre centre qui a pu les héberger sans risque.

Melinda TELLIER

La ville de Saint-Maur a prévu un espace dédié et clôturé afin de regrouper les chiens et en cas de situation d'hébergement d'urgence.

François VERNOUX

En Nouvelle-Calédonie, la ville de Mont-Dore a mis en place un centre d'accueil spécifique pour les animaux.

Session 3 : Les exercices et retours d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations

Romain CHARROIN

Ingénieur, Predict Services

L'objectif de la présentation est de vous présenter le travail mené avec la mairie de Montry entre le 28 mai et le 5 juin. Predict propose une aide à la décision en cas d'événement météorologique. Toutes les collectivités adhérentes bénéficient d'un service d'aide à la décision en matière de plan d'action et de plans communaux de sauvegarde. Predict alerte à la fois les municipalités et les particuliers, afin de réduire les risques au maximum.

Une vidéo est diffusée à la salle.

Predict propose son soutien en trois moments : avant, pendant et après. L'aide en amont vise à préparer les communes et à inventorier leurs caractéristiques spécifiques face au risque d'inondation. La deuxième étape est la gestion de la crise proprement dite. La phase postérieure à l'événement climatique est l'ensemble des retours d'expérience. Predict propose un accompagnement heure par heure, permettant à la commune de prendre les bonnes décisions dans trois domaines : l'information, l'alerte et la sauvegarde. Plusieurs appels sont adressés aux entreprises, par niveau de risque. La consigne générale varie selon l'importance et la gravité de l'événement. Predict propose quatre niveaux d'alerte : « soyez vigilants », « mobilisez-vous », « assurez la mise en sécurité » et « renforcez le dispositif ». Le niveau « soyez vigilants » invite à une simple surveillance. La recommandation « Mobilisez-vous » implique des désordres liés aux précipitations. Elle requiert la mise en place d'une cellule de crise. Si l'événement est important et persiste, la « mise en sécurité » devient nécessaire. Le plan communal de sauvegarde est alors déclenché. Enfin, la mise en sécurité comprend l'acheminement des personnes vers des étages ou dans des lieux refuges. Chaque niveau de sauvegarde comprend des actions particulières.

En amont, les ingénieurs de Predict analysent des zones exposées à l'échelle communale et croisent les aléas avec les enjeux. Le plan sera complété avec les différents moyens dont la commune peut disposer, et en particulier le PC de crise, les centres d'hébergement et les points de surveillance.

Laurent HUGOO

Directeur des services techniques, Montry (77)

La ville de Montry a été frappée par les inondations, comme de nombreuses communes en Ile-de-France. Le 27 mai, une coulée de boue avait déjà frappé quelques habitations. Nous avons alors activé la cellule de veille. Nous avons ensuite travaillé avec le site Vigicrue. Nous ne disposions alors que de projections empiriques. Lorsqu'un ingénieur de Predict nous a appelés le 31 mai pour nous présenter des évolutions factuelles liées à la pluviométrie, cela nous a permis de communiquer de façon concrète auprès des populations concernées. L'exactitude des informations est un facteur de confiance, surtout auprès des populations qui se trouvent là illégalement et que l'on doit convaincre de bouger. Lorsque les informations que nous leur avons transmises s'avèrent exactes, elles s'avèrent plus enclines à coopérer.

Un enjeu important est la continuité du service public, et notamment la production d'eau potable. Grâce à Predict et à notre concessionnaire, la SAUR, nous avons pu anticiper la situation. Des lâchers d'eau ont été effectués à Coulommiers afin de libérer des réserves. Nous avons anticipé l'ouverture de la cellule de crise et d'endroits où nous pourrions accueillir les personnes.

Romain CHARROIN

Un travail collaboratif a été effectué avec Laurent HUGOO afin d'établir une cartographie précise, précisant par exemple en quels points les routes seraient fermées. Toutes les communes bénéficiant du service Predict peuvent obtenir une cartographie de ce type. La transmission de l'information s'effectue en trois temps. Premièrement, une information est envoyée à notre vigie à Montpellier, afin d'accompagner les collectivités dans leur prise de décision. Il peut s'agir de fermetures de routes, d'alertes et de mises en sécurité des personnes vulnérables.

En mai, les précipitations ont atteint 80 à 90 millimètres à la fin du mois, suite à une pluie ininterrompue de cinq jours. Nous avons informé les collectivités concernées de cette situation à partir du 28 mai. Au total, 90 millimètres de pluie sont tombés en quatre jours sur le bassin.

Nous avons assuré la mise en sécurité de la majeure partie du bassin du Grand Morin. De nombreuses collectivités ont déclenché leur plan communal de sauvegarde dans le secteur. Nous avons commencé à informer la commune de Montry le 30 mai. Un deuxième message de type « mobilisez-vous » a été envoyé le 30 mai au soir. Le troisième message fut envoyé le 31 mai à la mi-journée afin que la commune déclenche son plan de sauvegarde. L'accompagnement téléphonique s'est effectué jusqu'au pic de cru, qui s'est établi à 3,50 mètres.

Laurent HUGOO

Nous n'étions pas informés du service mis à disposition par notre assureur. L'appel téléphonique du prévisionniste a été très important, il a représenté une aide véritable pour les décisions évoquées. Nous avons eu des difficultés à contacter nos référents ERDF. La cellule de crise préfectorale a été mise en place. Le plan communal de sauvegarde a été déclenché dès le 31 mai, puis assorti d'une veille constante jusqu'à la fin de l'aléa. Par la suite, l'enjeu était de mobiliser les entreprises rapidement afin de remettre en état la voie de circulation desservant la zone industrielle, car cette dernière avait été détruite. En outre, il a fallu nettoyer et remettre la ville en l'état. Nous avons pu bénéficier du concours des volontaires de l'établissement EPIDE de notre ville pour nous aider dans ces travaux. Nous avons été frappés par une nouvelle coulée de boue le 19 juin, ce qui a généré des difficultés supplémentaires. Nous sommes très attentifs aux messages qui nous sont adressés. Le dernier en date concernait les fortes chaleurs de l'été. Nous disposons enfin d'un accès internet direct à la plateforme Predict avec notre compte.

Romain CHARROIN

En conclusion, nous avons accompagné au total près de 11 000 communes. 3200 communes mobilisées et 732 communes ont mené des actions de sauvegarde après les inondations. Près d'un million de particuliers ont été informés grâce à l'application My Predict. Les particuliers peuvent télécharger cette application sur leur téléphone et recevoir des notifications leur permettant de se mettre en sécurité en cas d'événements climatiques.

Robin REDA

Maire de Juvisy-sur-Orge

J'ai élaboré et mis à exécution un plan communal de sauvegarde la même année. Juvisy-sur-Orge est situé au sud d'Orly, entre Athis-Mons et Viry-Châtillon, près de Draveil et de

Brunoy. Comme chacun, nous avons vécu le contexte de pluie ininterrompue fin mai dernier. Le 31 mai, le bulletin Vigicrue annonçait une cote maximale. La préfecture de l'Essonne ouvrait le dispositif de crise ORSEC. Nous avons déclenché le plan communal de sauvegarde le 1^{er} juin à 9 heures, mettant en œuvre le scénario préalerte crue. Cela nous a permis de mobiliser les équipes, les agents et les élus. À 17 heures, nous avons armé le poste de commandement communal à l'hôtel de ville. Le scénario alerte a été mis en œuvre le 1^{er} juin.

Le premier problème qui s'est posé concernait les collecteurs d'eaux pluviales, qui débordaient. Sur les points bas de la commune, nous avons observé un certain nombre de refoulements et d'inondations. La Seine a débordé le 1^{er} et le 2 juin.

Le PCS fournit des éléments relatifs aux conditions d'irruption de la crue. Les archives sont également très importantes. L'étude des cotes atteintes par la Seine nous a permis de mettre en œuvre les mesures adaptées. Je salue la conduite de l'exercice Sequana au mois de février, qui nous a permis de nous mettre en situation de crue de la Seine pendant une semaine. Un certain nombre d'élus s'étaient demandé, sur le moment, pourquoi ils étaient mobilisés pour cet exercice. Le moment choisi s'est avéré tout à fait opportun. La rédaction de fiches actions prévoit la création de cellules pilotées par des responsables. Les actions à mener sont répertoriées suivant des procédures, mais celles-ci laissent toujours une part d'improvisation. Même si le cadre est défini, les agents doivent pouvoir parer au plus pressé.

Les responsables du poste de commandement sont en lien avec les services de secours. Je souhaite souligner ici la mobilisation des équipes sur le terrain, qui s'est effectuée sans difficulté. Les personnes sont allées directement au contact des habitants, très demandeurs d'informations. La mise en place de barrières a nécessité la réquisition et le déploiement d'un matériel très important en un temps très court. Les rondes de surveillance ont permis de surveiller les hauteurs sans attendre. On a observé certains comportements incivils de personnes croyant pouvoir ôter les barrières pour passer en véhicule. Certaines devaient être secourues un peu plus loin, piégées par l'eau.

Lorsque l'eau atteint les pas de porte, les comportements peuvent devenir irrationnels. Ils combinent la crainte de la catastrophe et la volonté farouche de ne pas quitter la demeure. C'est pourquoi un méticuleux travail d'information et de pédagogie s'impose sur ce sujet. J'ajoute que les rumeurs se sont multipliées durant l'exercice. La recherche d'informations a été très importante en quelques jours.

Nous avons organisé une réunion publique d'information sur les risques d'inondation. De manière générale, la prise de conscience du danger s'effectue très tardivement. Elle ne se fait que quand les habitants ont les pieds dans l'eau, et non quand elle commence à monter.

Le volet social du plan a compris l'ouverture d'hébergement d'urgence sur les hauteurs de la ville et la mise en place d'un accueil téléphonique, qui n'était malheureusement pas en lien avec la cellule de communication. Je mentionne également la fabrication de repas, la surveillance des sites et les actions menées au plus près du terrain, permettant de pomper l'eau dans les garages et dans les jardins, par exemple. La collecte des ordures ménagères et des déchets spécifiques a requis une organisation particulière, étant donné que les camions ne pouvaient accéder aux espaces collectifs.

Nous étions en liaison directe avec les établissements scolaires et les directeurs. L'Éducation Nationale n'avait pas forcément pris toute la mesure de l'événement. L'absence de réponse différenciée entre les zones sinistrées et les autres zones a créé quelques difficultés. Nous avons dû commander des évacuations face à des habitants parfois récalcitrants. Nous avons eu la chance de compter peu de besoins en hébergement, comparativement à des communes moins favorisées que la nôtre. La coordination départementale a été plutôt bonne, notamment avec l'intercommunalité. La solidarité entre les habitants et avec les associations fut également importante.

Les points positifs sont la coordination des acteurs et des partenaires, une bonne connaissance des missions de chacun formalisée dans les fiches actions et une communication appréciée sur le terrain.

J'en viens aux points faibles identifiés durant la gestion de la crise. Tout d'abord, la communication auprès des sinistrés « déconnectés » a montré ses limites. Les autres problèmes ont été un turnover élevé des agents sur des missions techniques parfois très spécifiques, une connaissance insuffisante des publics fragiles, pas forcément bien recensés dans le PCS et de trop faibles échanges avec les communes voisines en dépit de l'aide apportée par l'intercommunalité. Sur le plan documentaire, les organigrammes et les répertoires téléphoniques n'étaient pas tout à fait à jour. Enfin, la gestion post-crise n'a pas été simple.

Une bonne surprise fut la mobilisation des commerçants pour apporter une aide alimentaire, ainsi que l'implication des associations et des élus municipaux, bien que beaucoup aient été touchés par l'épisode. Certaines questions devront être approfondies pour permettre une meilleure gestion en cas d'événement à l'avenir. Les eaux usées, en particulier, ont créé une vraie situation de risque sanitaire dans certains quartiers. Il a fallu aller sur le terrain expliquer la situation et le rôle de chacun. Le soutien moral et psychologique a été très important et apprécié durant la gestion de la crue.

En ce qui concerne les coupures d'électricité, les échanges ont été houleux avec Enedis, qui avait coupé le courant dans des copropriétés importantes sans nous en avoir informés. Cela a donné lieu à des demandes de dédommagement importantes. J'écris encore à des administrés six mois après la crise afin d'expliquer que la municipalité n'a pas coupé l'électricité.

Le soutien des sinistrés après la crise consiste à rassurer, informer, approfondir la discussion et sensibiliser les habitants aux risques des inondations. Ce travail concerne en particulier les jeunes qui n'ont pas en mémoire des catastrophes qui se sont produites.

En conclusion, je me félicite d'avoir finalisé un PCS que la préfecture souhaitait voir mis en place depuis des années. La mobilisation des élus et des agents a été exemplaire tout au long de l'épisode de crise. La mobilisation des acteurs de secours et de la police nationale ont été la pierre angulaire de la coordination sur le terrain. L'exercice Sequana a été une occasion de faire de la réactivité le maître mot de la gestion de crise. Il est important d'entretenir la connaissance des acteurs chaque année et d'impliquer davantage les élus dans les sujets de sécurité civile. L'aide aux sinistrés, au-delà des annonces de soutien, doit être apportée dans la durée. Au-delà de la dégradation des routes, il convient de poursuivre l'adaptation de la ville à ces événements. Je vous remercie de m'avoir permis de partager mon expérience. Il importe de sensibiliser chaque acteur afin qu'ils deviennent plus efficaces dans la gestion de ces événements.

Régis THEPOT

Merci, Monsieur le Maire, pour votre exposé précis et documenté qui montre le lien étroit que l'on peut établir entre le plan communal de sauvegarde et le retour d'expérience.

François VERNOUX

On estime que sur 100 000 personnes à évacuer, il faudra s'occuper de 30 % d'entre elles. Telle est la moyenne généralement retenue. Durant les inondations de 2016, ce taux est tombé à 10 %, ce qui représente tout de même 10 000 personnes par définition fragiles, étant donné que les autres ont trouvé à se loger. Je remercie le Maire de Juvisy-sur-Orge d'avoir mentionné deux problèmes particulièrement importants : la collecte des déchets et la gestion post-crise. Merci également d'avoir souligné l'importance des réseaux sociaux. Ils existent, on peut être pour ou contre, mais on ne peut s'en passer. Si vous n'y êtes pas présents avant la crise, vous ne pourrez pas les utiliser pendant la crise. Vous devez donc occuper les réseaux sociaux par vos services.

La planification consiste à avoir un coup d'avance sur la gestion opérationnelle. Sans cette avance, on passe de la gestion opérationnelle à la gestion de crise. Il est très important de savoir refaire son PCS. Étant donné que vous êtes passés du PCS à la crise, vous avez pu mesurer l'intérêt du travail effectué. Je félicite l'État d'avoir programmé l'exercice Sequana au bon moment.

Formation, entraînement, exercice et retour d'expérience sont les quatre temps principaux de la gestion opérationnelle. Les personnes désignées dans le PCS doivent être formées à jouer leur rôle. La formation est un préalable indispensable. L'exercice ne vient pas immédiatement après. Il convient d'abord de s'entraîner. Je vous invite donc à profiter des exercices financés par la préfecture. A priori, un exercice durant lequel tout se passe bien n'est pas bien conçu.

Échanges avec la salle

Une intervenante

Avez-vous été confronté à des refus d'évacuer ? Comment ont-ils été gérés ?

Laurent HUGOO

En effet. Nous avons dû aller récupérer des personnes qui avaient d'abord refusé de quitter les lieux avec le 19 tonnes. Nous sommes allés frapper aux portes des personnes ne souhaitant pas évacuer le premier soir. Nous leur avons précisé que nous ne serions plus en mesure d'aller les récupérer. Nous avons prévenu la gendarmerie et les pompiers qu'il ne servirait à rien d'appeler la mairie le lendemain.

Robin REDA

J'ai connu la même situation. Les pompiers ont dû venir en barque chercher les habitants récalcitrants, un mouvement qui aurait pu être évité. J'ai dû aller les convaincre moi-même. Une fois encore, il importe de pouvoir anticiper la situation. Le problème est que les personnes ne nous croient pas. C'est pourquoi la pédagogie doit s'améliorer.

François VERNOUX

J'aborde dans mon livre la question de la place du maire durant la crise. Certains disent que les maires doivent être à côté du RAC. D'autres souhaitent qu'ils se trouvent au milieu de la population pour la convaincre. Je penche plutôt pour cette seconde option, car je crois que la présence des élus sur le terrain est toujours plus efficace.

Catherine GUENON

Quelle est votre estimation du personnel mobilisé en permanence pendant la crise à la mairie ? Les ressources manquent bien souvent pour organiser la permanence. Le PCS a servi à mobiliser, à organiser et à coordonner.

Robin REDA

Sans pouvoir communiquer un chiffre précis, je pense que le poste de commandement devait compter d'une dizaine de personnes en permanence. L'ensemble des chefs de service étaient mobilisés et se relayaient. Les agents opérationnels sur le terrain représentaient entre 20 et 30 personnes, avec des astreintes de nuit. Enfin, la police municipale se composait d'une dizaine d'agents. En somme, nous parlons d'une cinquantaine de personnes présentes sur site en permanence, avec une vingtaine d'élus.

S'agissant de la gestion post-crise, à compter du moment où la Seine est redescendue, nous avons traversé une phase irrationnelle d'expression de demandes diverses, qui

requiert de conserver son sang-froid. Ce n'est pas aisé, surtout face à la fatigue et au stress accumulés durant la crise. Les refoulements d'eaux usées ont duré deux semaines après les inondations proprement dites. La période a été assez éprouvante.

Laurent HUGOO

Lors de l'événement, ce sont surtout les élus et les services techniques qui étaient mobilisés. Seule une frange de la commune a été impactée durant les inondations. Les inondations sont un processus durable. Un couple est resté près d'une semaine dans un lieu d'hébergement, il a été difficile d'assurer une permanence de nuit. En ce qui concerne les moyens, Montry, de par sa taille, est à la limite de la mise sous tutelle, avec une situation financière très compliquée. Aujourd'hui, la route endommagée durant les inondations n'est toujours pas réparée. Elle le sera grâce à la réserve parlementaire. Des habitants attendent toujours que leur maison sèche pour rentrer chez eux. En l'absence de logement social vacant, la situation est très difficile à gérer.

Régis THEPOT

Les difficultés de traitement des dossiers assurantiels mériteraient également d'être examinées.

Vincent SOULAR, Veolia

Quel est le lien contractuel entre Predict et les communes ? L'interdépendance est grande entre les opérateurs. Comment l'avez-vous vécu durant la crise ?

Romain CHARROIN

Nous avons signé en 2011 un partenariat avec Groupama, qui assure 18 000 collectivités en France. Le service est pris en charge par l'assureur. D'autres assureurs nous sollicitent afin que le service Predict soit étendu à d'autres collectivités.

Laurent HUGOO

Le service Predict a été une bonne surprise pour nous. Il s'est avéré très important d'obtenir les informations en temps réel pour la gestion de l'eau. Certains transformateurs ont été inondés, nous avons eu la chance de ne pas subir cette situation. Nous sommes toujours aujourd'hui en situation de vigilance face aux phénomènes d'effritement des berges du Grand Morin. Je rappelle qu'un arbre doit être surveillé trois ans après les inondations.

Robin REDA

Je souligne la nécessité de bien communiquer auprès des partenaires, notamment en ce qui concerne les coupures d'électricité. Le problème pour nous fut d'avoir été averti après coup. Cela suscite de la rancœur et de la colère des administrés, que nous devons gérer sur le terrain. Enfin, il est souhaitable de constituer des stocks de batteries de téléphone portable, afin de pouvoir les distribuer aux habitants. Ils pourront ainsi continuer à communiquer et à recevoir des informations.

Exercice de transport de matières dangereuses

Pierrick LOZE

Directeur Général des services, Melun (77)

Je vais présenter un exercice mené le 18 mai 2011 dans le cadre du PCS de la ville de Melun. Le plan communal de sauvegarde de Melun a été adopté en septembre 2006. Il s'agit du premier exercice mené dans les conditions réelles. Un certain nombre d'exercices menés auparavant n'avaient pas eu de répercussions directes sur le terrain. L'enjeu était d'éprouver le dispositif en mettant en évidence ses points forts et ses points faibles. Par ailleurs, nous souhaitons évaluer l'efficacité du dispositif mis en œuvre. Les moyens sont-ils suffisants et adaptés ? Sommes-nous en mesure de répondre sur le terrain aux difficultés qui surviennent ? Un autre enjeu de l'exercice est l'évolution du dispositif. Lors du retour d'expérience, il convient d'identifier les éléments qui peuvent être adaptés. De manière générale, il est nécessaire de proposer un retour d'expérience permanent.

Les grands axes de circulation qui traversent et contournent la ville de Melun sont largement irrigués par des transports de matières dangereuses. Le scénario retenu pour l'exercice fut un transport d'ammoniaque. Il s'est déroulé sur le boulevard Chamblin, qui est un axe important de circulation nord-sud. Le boulevard accueille en moyenne 40 000 véhicules par jour. Il s'agit du premier exercice faisant appel à la population. L'ensemble des acteurs devait être intégré à l'exercice afin de se trouver dans les conditions réelles. L'opération a été menée conjointement par la ville et par le SDIS, en lien avec le SAMU, la communauté de Seine-et-Marne et des riverains bénévoles.

La première étape a été la décision du maire de conduire l'exercice sur un grand axe de circulation. Cela n'était pas sans conséquence, malgré le choix d'un créneau horaire favorable. Il a fallu convaincre le maire et l'ensemble des acteurs de mettre le dispositif en place. L'exercice était néanmoins très intéressant pour la commune, car il devait constituer la première simulation en grandeur réelle, permettant d'associer l'exercice à un plan communal de sauvegarde. Une difficulté de l'exercice consiste à tester des savoir-faire en toute confidentialité. Il était également indispensable de dissimuler jusqu'au dernier moment les moyens mis en œuvre. L'objectif était que les personnes voyant le camion croient à un véritable problème, ce qui supposait la dissimulation des principaux matériels utilisés.

Le déclenchement de l'exercice s'est effectué par l'appel du chauffeur, faisant état d'un feu dans son véhicule. La ville a alors été immédiatement informée. Les équipes étaient informées de l'exercice, mais ne connaissaient pas la date à laquelle il se déroulerait. Il a été mené entre 19 heures 30 et minuit, après le pic de circulation. Il a néanmoins mis un certain nombre de conducteurs en difficulté.

Des riverains se trouvant dans un rayon de 500 mètres autour du lieu de l'exercice ont accepté d'être évacués, afin que fût testée la capacité à mener une évacuation dans de bonnes conditions. D'autres riverains volontaires ont accepté d'être évacués vers le lieu d'hébergement le plus proche. Au-delà de la mobilisation sur le terrain des agents de la ville et de la police nationale, plusieurs intervenants sont allés voir les riverains afin de leur donner des consignes de confinement ou de leur expliquer la marche à suivre en matière d'évacuation. Nous avons ouvert un centre d'hébergement, où nous avons évacué les personnes volontaires. Nous avons prévu un ravitaillement et des moyens de couchage. L'opération s'est achevée par le raccompagnement des riverains à leur domicile.

Il est délicat de proposer immédiatement un exercice dans les conditions du réel. L'habitude de travailler en commun permet de créer des liens et d'aller plus loin. C'est pourquoi il était indispensable de procéder à des exercices préalables, « en chambre », avant d'élaborer un exercice de cette ampleur.

Un élément positif de l'exercice est la participation de la population. L'hébergement, le ravitaillement, le suivi des populations et la mise en place d'un centre d'hébergement ont également bien fonctionné. Toutefois, la coordination municipale sur le terrain a révélé quelques faiblesses. Comme cela a été dit, la période d'après-crise n'est pas suffisamment préparée et il a été difficile de mobiliser les parties prenantes dans la durée. L'exercice a été l'occasion de mieux connaître les services de secours. Certes, l'exercice n'a pas permis de prendre en compte toutes les situations, mais il a mis en évidence plusieurs difficultés réelles. Ce type d'exercice permet de faire face à des situations périlleuses. Un plan communal de sauvegarde n'est pas gravé dans le marbre, il doit évoluer en permanence. L'exercice devra se renouveler rapidement.

François VERNOUX

Il est admirable d'avoir pu élaborer et mener un exercice d'une telle ampleur. Le document du PCS doit avant tout être synthétique et accessible. Certains plans communaux de sauvegarde ne font que quatre pages et contiennent toutes les informations essentielles. La clarté doit prévaloir.

Une vidéo est diffusée à la salle.

Pierrick LOZE

La co-construction du scénario s'est effectuée en étroite collaboration avec le SDIS. Les pompiers qui sont intervenus n'étaient pas informés du risque, du scénario adopté, ni même du produit chimique qui pouvait se déverser.

Régis THEPOT

Qui fut à l'origine de l'exercice présenté ?

Pierrick LOZE

Nous avons mené des exercices préalables avec le SDIS. L'idée du scénario a germé dans ce cadre.

François VERNOUX

Je vous informe que Secours Exposition se déroulera du 2 au 4 avril 2017 Porte de Versailles. La rencontre est à destination des associations de sécurité civile, des réserves communales et des municipalités qui s'occupent de la sauvegarde des populations. Vous y êtes invités. La remise annuelle des Pavillons Oranges se déroulera le dernier jour. Je terminerai par une anecdote. Il pleut dans le Var. Le maire vérifie que les élèves se trouvent bien avec leur professeur. Les parents doivent venir les chercher. Une maman arrive en voiture pour chercher son fils au moment où la tornade doit s'abattre sur la commune. Le maire extrait la maman de la voiture pour l'amener à l'abri dans l'école, mais alors que l'eau monte, la mère crie que son bébé est resté dans le véhicule. Les pompiers doivent alors intervenir. Depuis cet incident, le maire a établi un DICRIM précisant notamment qu'il ne faut pas venir chercher les enfants à l'école dans ce type de situation. Je remercie vivement les élus qui sont intervenus aujourd'hui et leur témoigne mon admiration. Je vous invite à consulter les 287 bonnes pratiques figurant dans mon guide d'initiation opérationnelle pour les élus.

Conclusion des échanges et conclusion générale

Catherine GUENON

Administrateur de l'AFPCN

La journée PCS est organisée depuis près de dix ans avec l'AFPCN et ses partenaires l'AMIF, Seine Grands Lacs et la région Ile-de-France. Il doit s'agir aujourd'hui de la huitième journée. Il est très positif que la rencontre soit organisée chaque fois en un endroit différent de la France. J'espère que les interventions d'aujourd'hui vous auront apporté les réponses souhaitées. Le sujet préoccupe chacun de manière croissante. Il a inquiété chacun juste après les catastrophes. Il serait préférable qu'il occupe à tête reposée. Nous avons pu mesurer aujourd'hui combien la préparation est nécessaire. Nous promovons la pratique de l'entraînement et les exercices. Nous avons besoin de vous et de votre expérience afin de poursuivre la démarche.

Marc MEUNIER

Préfet, Secrétaire général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris

Bonjour et merci pour votre invitation. Je suis Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité de Paris, qui couvre également la région Ile-de-France. À ce titre, je m'occupe en permanence de la crise. Mes services gèrent la crise lorsqu'elle se produit et ils coordonnent les moyens entre départements lorsque la crise touche un autre département.

Le sujet que vous avez traité est une d'une grande importance. L'Ile-de-France abrite 20 % de la population du territoire, 28 % de la production de richesses. C'est la région emblématique en termes de tourisme et de présence des institutions. Elle connaît les problèmes de circulation et de pollution atmosphérique qui affectent chaque grande ville. Enfin, la Seine et ses affluents peuvent nous soumettre à rude épreuve.

Tout d'abord, je vous félicite de la façon dont les crues ont été gérées. La préfecture a observé une forte mobilisation des collectivités territoriales dans un climat serein et constructif. Nombre de mairies ont démontré une véritable capacité à anticiper la crise et à agir. La crise a été particulièrement dramatique dans de nombreux départements et communes. À Paris, elle fut moins grave, l'eau s'étant arrêtée avant des répercussions plus directes sur la vie des Parisiens. Néanmoins, 17 000 personnes du territoire ont été évacuées, 18 000 personnes ont été privées d'électricité. 12 000 interventions ont été effectuées et plus de 1 000 sapeurs-pompiers mobilisés. De nombreux gymnases ont été installés et convertis en salles afin de recevoir les concitoyens. 3 800 lits ont été mobilisés, ainsi que des milliers de rations de survie. La crise a été particulièrement importante.

Le contexte nous confirme qu'il convient d'être vigilant et de se préparer à la crise sur différents plans. Les dérèglements climatiques que nous observons sur toute la planète, dont certains frappent également la France, pourraient encore provoquer d'autres crises au cours des prochains. Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'une crise sanitaire. Dans territoires d'outre-mer, on a connu le chikungunya, la dengue et le zika, qui ont fortement touché les populations. Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un virus provenant du Moyen-Orient. Nous avons cru devoir affronter l'arrivée du coronavirus il y a deux ans.

Le dernier type de risque est le risque d'attentat, qui demeure élevé en France. C'est pourquoi il est important de bâtir des plans communaux de sauvegarde. Je vous ai adressé des compliments globaux. Néanmoins, sur le plan national, nous ne sommes pas particulièrement en avance en région parisienne, malgré le contexte. Sur 752 communes

soumises à l'obligation d'établir un plan communal de sauvegarde, seules 374 communes en ont bâti un, soit un taux de 51 %, sensiblement inférieur à la moyenne nationale qui est de 67 %. Nous devons donc redoubler d'effort sur ce point.

Je propose maintenant de rappeler quelques messages qui reprendront sans doute ce que vous avez entendu aujourd'hui. Premièrement, il ne faut pas tout réinventer. La description d'un plan communal de sauvegarde peut rebuter, évoquer un travail colossal. Il est important de partager les expériences, de partir de ce qui existe, des pratiques élaborées par d'autres communes. Il existe un certain nombre de documents méthodologiques, provenant notamment de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCG). De nombreux outils doivent vous permettre d'appréhender et d'avancer rapidement sur ces sujets. L'objectif n'est pas de tout prévoir, car ce n'est pas possible. Il faut savoir s'arrêter dans la construction d'un plan communal de sauvegarde, ce qui n'est pas toujours aisé. Il convient de s'en tenir aux aspects incontournables. Une fois les risques identifiés, le plan doit y associer les moyens à mettre en œuvre, l'information du public, l'évacuation et le relogement. Quoi qu'il en soit, tout ne peut être prévu. Les plans communaux de sauvegarde sont des documents évolutifs, adaptables, qui se construisent petit à petit. Par exemple, la gestion des déchets après les inondations n'avait pas été prévue. Les citoyens ont sorti tout mobilier et les équipements inondés, ce qui a posé quelques problèmes. Les plans doivent s'enrichir à la fois des crises passées et des exercices effectués. Les documents doivent vivre et être testés au moyen d'exercice.

En Ile-de-France, les territoires sont assez homogènes par rapport à d'autres régions en France, d'où l'intérêt de travailler de concert et d'élaborer des plans de sauvegarde intercommunaux.

J'aimerais à présent partager quelques réflexions concernant la gestion de crise en général. Premièrement, si la prévention des risques est importante, nous sommes tout autant jugés sur notre capacité à répondre, à gérer convenablement une crise. Nous vivons dans un contexte où la communauté nationale comprend qu'on ne puisse tout prévoir et éviter. En revanche, nous devons être capables d'apporter les bonnes réponses face à une crise. La ville de Paris est candidate pour les Jeux Olympiques de 2024. Lors de l'étude des dossiers, le jury sera sensible, non aux débordements de la Seine ou à la survenue d'attentats, mais plutôt au bon déroulement de la COP 21 et de l'Euro 2016.

Deuxièmement, lors d'une crise, on se trouve forcément confronté à l'aléa. Les dernières inondations nous ont d'autant plus surpris qu'elles ne sont pas survenues pendant la saison qui s'y prête. Nous nous attendions à ce que la Seine déborde et à ce que des logements soient touchés. En outre, de nombreux locaux ont été touchés par des phénomènes d'infiltration, qui n'avaient pas été anticipés avant la crise. Sans pouvoir tout prévoir, nous devons nous adapter au type de crise qui survient.

Troisièmement, la crise peut être un processus long. Nous devons par conséquent nous préparer à gérer des crises sur la durée. Dès lors que nous sommes concentrés sur la gestion de la crise elle-même, nous pouvons avoir tendance à relâcher notre attention dès qu'elle s'achève. Or, la phase de remise en état et de retour à une activité normale est d'une grande importance. Corrélativement, chacun doit se préparer à tenir bon. Lorsqu'une crise survient, on trouve aisément de nombreux collaborateurs qui sont prêts à s'investir et à effectuer une première astreinte de nuit. Néanmoins, les bonnes volontés s'épuisent rapidement. Au bout de 48 heures, chacun commence à être fatigué et au bout de trois jours, l'épuisement prend le dessus. C'est pourquoi nous devons nous organiser, programmer l'intervention d'un nombre de personnes suffisant pour résister dans la durée, une semaine, quinze jours, voire trois semaines. Cela ne s'improvise pas. Il convient d'organiser les bonnes volontés et le travail des personnes auprès de nous.

Non seulement le retour à la normale est long, mais il faut pouvoir tirer des enseignements d'une crise. Du temps doit être pris pour élaborer des retours d'expérience. Ils représentent une possibilité de mieux réagir si la crise se reproduit. Un autre enseignement à tirer est l'effet domino. Vous l'avez compris et senti. Jusqu'à présent, chacun tendait à gérer les crises un peu de son côté, notamment les grands opérateurs,

alors même que les décisions prises par un opérateur ont des conséquences pour les autres. Par exemple, si EDF décide d'arrêter un transformateur en raison de risque d'inondation, cela impactera les lignes de transports et l'activité des entreprises. C'est pourquoi ces acteurs doivent être associés à l'élaboration des plans de gestion de crise.

Je souhaite également évoquer la place incontournable des médias. Premièrement, les médias sont souvent les premiers sur les lieux en cas de crise. Désormais, les concitoyens ont le réflexe d'appeler d'abord les médias avant même d'appeler les secours. À Paris, nous avons appris les inondations par la chaîne BFM. Ni la mairie, ni les sapeurs-pompiers, ni les services de l'Etat n'avaient été informés. La chaîne se trouvait sur place parce qu'un habitant avait appelé les médias. La surmédiatisation ne fait pas toujours la part des choses. Elle tend à mettre sur le même plan la parole de l'État avec celle d'un habitant. Cela conduit à la diffusion d'informations insuffisamment étayées. Quoi qu'il en soit, nous devons composer avec cette réalité et affiner nos propres messages de communication. La place du politique est également croissante dans la gestion des crises. Le pouvoir politique au plus haut niveau s'intéresse à la crise et souhaite se rendre sur les lieux, à la fois pour observer les dégâts, voir comment la crise est gérée et entendre les citoyens. La venue du pouvoir politique ne doit pas perturber la bonne gestion de la crise.

Enfin, les concitoyens sont de plus en plus exigeants face à une crise. Sa résolution doit être aussi rapide que possible. Les aspects médico-psychologiques doivent être pris en compte. Nous devons mener un travail d'information des citoyens afin qu'ils acquièrent les bons réflexes. Dans la région niçoise, il y a un peu plus d'un an, de nombreuses personnes ont eu le réflexe d'aller chercher leur voiture au sous-sol dans leur garage alors que l'eau montait. Certaines personnes se sont noyées ainsi, parce qu'elles ne concevaient pas la réalité du danger. Nous devons davantage sensibiliser les concitoyens à ce qu'est une crise. Un élément positif est que les concitoyens sont de plus en plus tournés vers les autres. Le réflexe consistant à venir en aide aux autres s'est déployé au cours des derniers mois.

Un dernier axe à suivre consiste à faire évoluer l'image de la crise dans la société française. En France, l'approche de la crise demeure négative et stressante, alors que certains pays parviennent à valoriser l'action de la population. Ils diffusent des messages expliquant que la population est davantage préparée à la crise qu'elle le croit. Cela se fait aux États-Unis notamment. Peut-être sommes-nous moins avancés en France, mais l'image de la gestion de crise pourrait devenir plus positive à l'avenir. Je vous remercie pour le travail accompli et vous souhaite bon courage dans les mois à venir pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde.